Image not found or type unknown

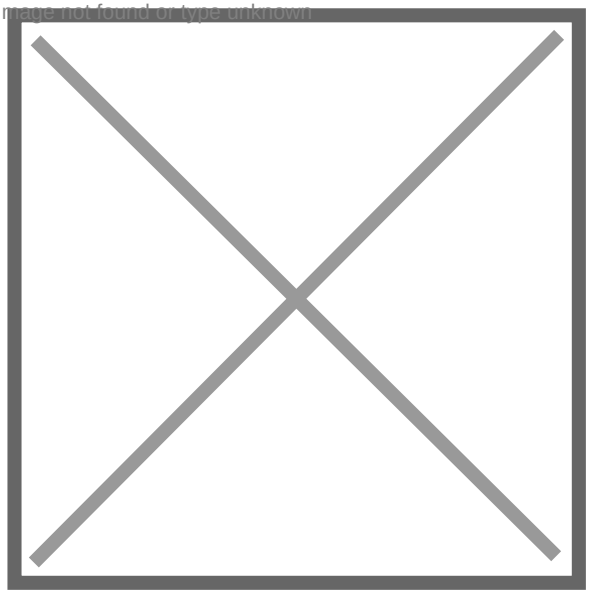

Pension de retraite et complémentaire

Par **AQUITAINE**, le **12/02/2012** à **14:47**

Bonjour,

j'ai ma mere qui est un peu désorienté , me dit qu'elle touche que le minimum retraite sans retraite complementaire et sans pension de réversion . comme je sais qu'elle à travailler toute sa vie et cotisé dans les caisses de retraite et que mon pere cotisé dans la caisse des cadres et que maintenant il est décédé est-ce que je peux demandé des justificatifs dans les caisses de retraites étant fille unique?

merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **14:56**

bjr,
c'est à votre mère de faire les courriers avec votre aide.
la pension de reversion du régime général est versée avec des conditions de ressources.
la pension de reversion du régime complémentaire est verseé sans conditions de ressources.
vous avec votre mère vous rendre dans les accueils de la CNAV et de l' AGIRC- ARCO avec les feuilles de paie de votre mère et de votre père.
il faut savoir que le versement d'une retraite n'est pas automatique, il faut la demander et il n'y a pas d'effet rétroactif.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés